



**PORT  
BARCARES**

Monsieur le Président  
CHAMBRE REGIONALE DES  
COMPTES  
du LANGUEDOC-ROUSSILLON  
500 avenue des Etats du Languedoc  
34064 MONTPELLIER cedex 2

Lettre recommandée AR

Le Barcarès le 15 janvier 2010

Objet : Rapport d'observations définitives du 18/12/09  
OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME LE BARCARES

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 18 décembre 2009 vous m'avez transmis les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes ainsi qu'à Madame Mireille CALLIS Directrice de l'Office Municipal de Tourisme.

Conformément à votre invitation, je vous apporte les éléments de réponse qu'appelle de ma part, en ma qualité de Présidente ce rapport d'observations définitives.

En effet celui-ci, dans sa globalité, ne nécessite pas d'autres commentaires que ceux qui pourront vous être directement transmis par la Directrice de l'OMT, je souhaite néanmoins rappeler le contexte dans lequel les missions d'animation ont été confiées à la SEM PROMABA et non à l'Office Municipal du Tourisme, et les nouvelles orientations arrêtées par le Conseil Municipal le 10 décembre 2009.

**1-L'activité d'animation de la station touristique.**

Alors que, lors du contrôle de la gestion de la commune en 2004 aucune observation n'avait été formulée par la Chambre sur l'organisation des activités d'animation de la station touristique, la Chambre relève en 2009 qu'il existerait dans ce domaine une superposition des compétences de l'Office de Tourisme avec celle de la Sem PROMABA.

Il s'agit plus précisément d'une répartition de compétences entre ces deux structures.

L'Office Municipal du Tourisme assure l'accueil et l'information des touristes, la PROMABA était chargée de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles.

#### **Une répartition des compétences entre la PROMABA et OMT conforme aux dispositions du Code du Tourisme.**

Cette organisation peut paraître « originale » elle n'en est pas moins conforme aux dispositions de l'article L.133-3 du Code du Tourisme, qui n'a pas été modifié sur ce point par la loi de juillet 2009 et qui stipule « Il (l'office de Tourisme) **peut être chargé**, par le conseil municipal .....de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles. »

L'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles est une compétence facultative des Offices de Tourisme que le Conseil Municipal peut donc décider de confier à une autre structure sans enfreindre les dispositions du Code du Tourisme qui détermine les attributions des Offices de Tourisme.

#### **Une répartition des compétences historique.**

La PROMABA a été créée le 11 octobre 1982 par M. Albert GOT, maire du Barcarès, sous forme de société d'économie mixte. Le conseil municipal de l'époque lui confie alors par contrat de gérance la mission de coordonner l'ensemble des activités sportives et culturelles de la station, d'assurer l'animation de la station et parallèlement par le biais d'un contrat distinct d'apporter à l'Office du Tourisme - Syndicat d'initiative une assistance comptable, juridique et administrative que son statut associatif et vraisemblablement la faiblesse des moyens corrélatifs, rendaient nécessaire.

La pertinence 25 ans après d'une telle organisation peut être discutée.

Si les élus actuels n'ont pas remis en cause fondamentalement cette organisation, les critiques qui l'affectent ne peuvent néanmoins leur être personnellement imputées. Car les élus actuels n'ont pas fait le choix de cette organisation en économie mixte, mais ont poursuivi l'organisation antérieurement mise en place, utilisant ainsi les outils dont la commune était dotée.

La décision d'opportunité de confier à telle ou telle structure la gestion du développement touristique, que ce soit une société d'économie mixte ou un office du tourisme, n'a sans doute jamais été envisagée par les élus locaux tant les modalités d'organisation existantes semblaient adaptées aux objectifs à atteindre.

En effet depuis sa création la PROMABA a assuré les missions qui lui étaient confiées à la satisfaction tant des municipalités qui se sont succédées à la tête de la commune qu'à celle des usagers et des touristes comme en témoigne le succès des multiples manifestations, succès non démenti au cours de toutes ces années comme en atteste les indices de fréquentation de la station, en constante progression.

La PROMABA a ainsi contribué pleinement au développement économique et touristique de la station.

## **2-Les nouvelles orientations arrêtées par le Conseil Municipal le 10 décembre 2009.**

Les observations de la chambre régionale des comptes, même si elles ne relèvent aucune irrégularité ont attiré mon attention et ma réflexion sur l'obsolescence de cette organisation.

C'est ainsi que j'ai proposé au Conseil Municipal de réorganiser sous l'égide de l'OFFICE DU TOURISME l'ensemble de ces activités d'animation et de promotion et de mettre un terme à la gestion déléguée par la PROMABA, suivant en cela les recommandations de la chambre régionale des comptes.

Le conseil municipal dans sa séance du 10 décembre 2009 a adopté cette nouvelle organisation devenue effective le premier janvier 2010

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération,

**Joëlle FERRAND**

**Maire du BARCARES**

